

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice	19
- présents	15
- votants	16
- absents	2

Du mardi 18 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 18 octobre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : Monsieur André NOIROT, Monsieur Elie FERRIOT, Madame Emilie BEAU, Monsieur Christian TROISGROS, Madame Marie-France MERCIER, Madame Christiane GOURLOT, Monsieur Patrick BREYER, Madame Catherine THIVET, Monsieur Olivier LADRANGE, Madame Delphine ANDRÉ, Madame Lydia FALLOT, Monsieur Sébastien HUMBLOT, Madame Amélie MOLTER, Madame Aurélie LAVILLE, Madame Sabine SAVARD.

Procuration : Damien CORNU à Sébastien HUMBLOT

Etaient absents excusés : Monsieur PETIOT, Monsieur CORNU.

Etaient absents non excusés : Monsieur Jean-Mary CARBILLET, Madame Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2022 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L2122-22 du CGCT)

Décision n°2022/DEC/60 du 07 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 38 rue Jean Carbon à Bourbonne les Bains pour un montant de 117 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/61 du 07 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 57 Avenue de la Gare à Bourbonne les Bains pour un montant de 95 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/62 du 07 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 70 bis Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 64 500.00 €.

Décision n°2022/DEC/63 du 07 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 22 Rue Principale à Genrupt – Commune associée de Bourbonne les Bains pour un montant de 15 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/64 du 12 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 12 Impasse Dufour à Bourbonne les Bains pour un montant de 187 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/65 du 12 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 1 Rue des Maranges à Villars Saint Marcellin – Commune associée de Bourbonne les Bains pour un montant de 7 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/67 du 20 juillet 2022 : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre relative au système de vidéoprotection

Décision n°2022/DEC/68 du 22 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Rue de la Vieille Route à Villars Saint Marcellin – Commune associée de Bourbonne les Bains pour un montant de 688.14 €.

Décision n°2022/DEC/69 du 22 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Lieudit « Joyeux » à Bourbonne les Bains pour un montant de 260.00 €.

Décision n°2022/DEC/70 du 22 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Lieudit « Sur la Voie Jean Carbon » à Bourbonne les Bains pour un montant de 36 500.00 €.

Décision n°2022/DEC/71 du 22 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 52 Rue des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 6 500.00 €.

Décision n°2022/DEC/72 du 26 juillet 2022 : Conclusion d'un contrat de location et de régie publicitaire concernant un véhicule pour la commune de Bourbonne les Bains

Décision n°2022/DEC/73 du 29 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 41 bis rue des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 110 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/74 du 29 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 13 rue du Moulin à Bourbonne les Bains pour un montant de 25 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/75 du 29 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner rue du Prieuré à Bourbonne les Bains pour un montant de 1 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/76 du 29 juillet 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Rue Xavier Prinet à Bourbonne les Bains pour un montant de 2 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/77 du 01 Août 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 44 rue du Moulin à Bourbonne les Bains pour un montant de 110 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/78 du 09 août 2022 : Modification de la demande de subvention pour le projet de vidéosurveillance et d'alarmes anti-intrusion sur le territoire de la commune de Bourbonne les Bains et de ses communes associées

Décision n°2022/DEC/79 du 09 août 2022 : Lancement de la procédure de reprise des concessions dans le cimetière

Décision n°2022/DEC/80 du 09 août 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner Lieudit « sur les Bains Est » à Bourbonne les Bains pour un montant de 350.00 €.

Décision n°2022/DEC/81 du 10 août 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lots n° 2, 28 et 29 à Bourbonne les Bains pour un montant de 22 500.00 €.

Décision n°2022/DEC/82 du 17 août 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 25 rue du Génie à Bourbonne les Bains pour un montant de 72 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/83 du 24 août 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 28 rue Amiral Pierre à Bourbonne les Bains pour un montant de 70 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/84 du 29 août 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 12 rue des Bains à Bourbonne les Bains pour un montant de 115 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/85 du 02 septembre 2022 : Conclusion d'un bail avec Madame Viviane BESANCON pour la location de parcelles communales type « Jardins Ouvriers » au bas de Montletang à Bourbonne les Bains

Décision n°2022/DEC/86 du 02 septembre 2022 : Conclusion d'un bail avec Monsieur Maniola Bogdan STEFORNOWICZ pour la location de parcelles communales type « Jardins Ouvriers » au bas de Montletang à Bourbonne les Bains

Décision n°2022/DEC/87 du 23 septembre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 10 rue Férat à Bourbonne les Bains pour un montant de 145 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/88 du 23 Septembre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 38 Grande rue, 3 et 5 Impasse Dufour à Bourbonne les Bains pour un montant de 26 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/89 du 23 septembre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 9 Rue de la Chavanne à Bourbonne les Bains pour un montant de 85 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/90 du 28 septembre 2022 : Conclusion d'un bail de location d'un logement rue Ter-rail Lemoine (logement à droite) à Bourbonne les Bains

Décision n°2022/DEC/91 du 28 septembre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 44 Rue du Moulin à Bourbonne les Bains pour un montant de 110 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/92 du 10 Octobre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 6 Ruelle du Marché à Bourbonne les Bains pour un montant de 4 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/93 du 10 Octobre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 27 Rue du Moulin à Bourbonne les Bains pour un montant de 24 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/94 du 10 Octobre 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner 22 Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 80 000.00 €.

DELIBERATION N°DEL-2022- 62 : Décision modificative n°1 au Budget Principal au titre de l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Principal au titre de l'année 2022
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

DELIBERATION N°DEL-2022- 63 : Décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 au Budget Annexe de l'Eau au titre de l'année 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

DELIBERATION N°DEL-2022- 64 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1er janvier 2023 concernant les Budgets Principal et Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le passage de la Commune de Bourbonne les Bains à la nomenclature M57 simplifiée à compter du 1^{er} janvier 2023 concernant les Budgets Principal et Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre.

DELIBERATION N°DEL-2022- 65 : Application de la fongibilité des crédits pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 simplifiée au 1er janvier 2023 concernant les Budgets Principal et Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Déléguer à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2022- 66 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au 4 rue Voillerant à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section 527 AC n°189 sise 4 rue Voillerant, n°190 et 191 sises au lieudit « Le Château » à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 67 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au 5 rue des Bains à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section AI n°486 sise 5 rue des Bains à Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 68 : Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) au 9 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur concernant les parcelles cadastrées section AI n°579 sise au lieudit « La Ville Basse » et n°580 sise 9 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 69 : Modification de la délibération n°2020/7 du 09 juin 2020 portant délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le contenu de la délibération délibération n° 2020/7 du 09 Juin 2020 concernant la délégation du Maire pour le droit de préemption.

Le 15^{ème} alinéa de la délibération n°2020/7 du 09 juin 2020 est modifié comme suit :

Le Maire peut, en outre, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

15° d'exercer, au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, dans les limites suivantes : acquisitions jusqu'à 300 000 € TTC (trois cents mille euros) ».

DELIBERATION N°DEL-2022- 70 : Approbation du contrat local territorial 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Haute-Marne - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contrat local 2022-2024 avec le Conseil Départemental de la Haute Marne,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer ledit contrat.

DELIBERATION N°DEL-2022- 71 : Demande de participation financière de la Commune de Bourbonne les Bains à l'étude sur le volet commerce organisée par la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement d'une participation financière à la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire), d'un montant de 1 656.25 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

DELIBERATION N°DEL-2022- 72 : Demande de participation financière de la Commune de Bourbonne les Bains à l'accompagnement du CEREMA envers les collectivités locales à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le versement d'une participation financière à la CCSF (Communauté de Communes des Savoir-Faire), d'un montant de 1 085.00 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°DEL-2022- 73 : Autorisation de lancement de la procédure formalisée concernant le marché de fournitures et d'acheminement de l'électricité en application de l'article L.2120-1 du Code de la Commande Publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- Lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
 - Signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de fourniture et l'acheminement de l'électricité des points de livraison de la Commune de Bourbonne les Bains et ses communes associées,
 - Signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants.
- Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs de chaque année concernée.

DELIBERATION N°DEL-2022- 74 : Mise à disposition d'une partie du bâtiment sis impasse du Château (étage) à Bourbonne les Bains à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'une partie des locaux du bâtiment sis Impasse du Château (anciennement la Cité Administrative – 1^{er} étage) à Bourbonne les Bains à la Communauté de Communes à titre gratuit,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de cette mise à disposition.

DELIBERATION N°DEL-2022- 75 : Affectation au Budget Principal de la totalité du produit des concessions cimetières à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'abroger la répartition du produit des cimetières pour toutes les attributions ou tous les renouvellements qui interviendront à compter du 1^{er} janvier 2023, quelle que soit la date d'effet,
- D'affecter la totalité du produit de la vente des concessions funéraires au profit du budget Principal,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°DEL-2022- 76 : Refacturation des frais de chauffage suite aux travaux réalisés dans le bâtiment communal (anciennement occupé par le Trésor Public) sis impasse du Château à Bourbonne les Bains avant l'ouverture de l'Espace France Services

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire d'émettre un titre d'un montant de 4 225.07 € TTC à l'encontre de la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

DELIBERATION N°DEL-2022- 77 : Demande d'attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Haute-Marne au titre de l'année 2022 dans le cadre de la finale départementale de cross country

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le montant de 1 000.00 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Haute-Marne, à titre exceptionnel, au titre de l'année 2022.

DELIBERATION N°DEL-2022- 78 : Demande de remboursement du forfait « Cure Thermale » d'un utilisateur de l'aire de camping-cars de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement du forfait « cure thermique » d'un montant de 194.10 € à un couple de curistes, et d'autoriser Monsieur le Maire d'émettre un titre annulatif au compte 70321 d'un montant 171.00 € et au compte 7362 d'un montant de 23.10 €.

DELIBERATION N°DEL-2022- 79 : Remboursement et refacturation de consommation d'eau suite à une inversion de compteurs à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De rembourser à l'abonné de l'appartement 4 :

- 55 m³ x 1.77 € = 97.35 €

- 28 m³ x 1.78 € = 49.84 €

- De facturer à l'abonné de l'appartement 3 :

- 25 m³ x 1.77 € = 44.25 €

- 43 m³ x 1.78 € = 76.54 €

DELIBERATION N°DEL-2022- 80 : Adhésion à l'avenant au Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Haute-Marne pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec YVELIN / CNP pour l'année 2023,

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023 à l'avenant au contrat d'assurance groupe (2020-2023) et jusqu'au 31 décembre 2023, dans les conditions suivantes :

	Franchise choisie par la collectivité	Taux cotisation sur la masse salariale à verser à YVELIN / CNP	Taux du remboursement au CDG applicable à l'assiette de cotisation (masse salariale) * taux identiques aux précédents marchés	Total
CNRACL	Franchise de 10 jours	7.66 %	0.1667 %	7.8267 %
IRCANTEC	Franchise de 10 jours	1.52 %	0.0446 %	1.5646 %

- De prendre acte que les frais engagés par le Centre de Gestion pour le compte de notre collectivité, feront l'objet d'un remboursement au Centre de Gestion de la Haute-Marne prévu dans la convention déjà signée, dont les taux restent identiques à ceux des précédents marchés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe pour l'année 2023.

DELIBERATION N°DEL-2022- 81 : Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous :

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
TITULAIRES					
Filière administrative					
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	1			1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	2		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	1		1
Adjoint administratif	C	4	3		1
Filière technique					
Technicien territorial	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	1			1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3			3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	12	11		1
Adjoint technique	C	5	4		1
Filière culturelle					
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	1			1
Assistant de Conservation	B	1			1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint du patrimoine	C	2	1		1
Filière police municipale					
Brigadier-chef principal	C	1			1
Gardien Brigadier	C	2			2
TOTAL GENERAL		41	25	0	16

Séance ouverte à 20h30

Séance levée à 22h17

Extrait affiché le 21 Octobre 2022

Fait à Bourbonne les Bains,

Le Maire



André NOIROT

Le Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER